

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [12]

Artikel: D'accord... pas d'accord...

Autor: Rousseil, P.-A. / Salina, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'accord... pas d'accord...

Un article d'une de nos correspondantes des cantons sur la formation professionnelle de la paysanne a suscité de violentes réactions de la part de quelques lecteurs. (« Formation professionnelle de la paysanne », de Gaby Moeschler, paru dans la rubrique « Berne francophone » du numéro d'octobre 1979). Nous publions ici deux lettres, la première de M. Rousseil, délégué romand à la documentation de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (*in extenso*), et la seconde (en partie malheureusement, faute de place) de Mme Salina.

Madame la Rédactrice.

Nous nous permettons de relever quelques inexactitudes dans la communication de votre correspondante à la rubrique « Berne franco-phone » du numéro d'octobre de votre journal.

Sous le titre «*Formation professionnelle de la paysanne*», votre correspondante fait certaines confusions entre

- l'apprentissage ménager rural initial, d'une durée d'un an avec cours professionnels et examen de fin d'apprentissage ménager et la suite logique de cette formation à
 - l'école ménagère rurale en un semestre d'hiver à plein temps complété par un enseignement hebdomadaire et divers cours-blocs (également dans ce cadre) s'étendant sur deux années et aboutissant à
 - l'examen professionnel dont la réussite est sanctionnée par le titre de «*paysanne diplômée*».

Cette deuxième phase de la formation intervient après plusieurs années de pratique ménagère (quatre ans au moins après l'apprentissage).

D'autre part, des «*Cours ouverts*» s'adressent aux paysannes qui n'ont pas eu antérieurement la possibilité de suivre la filière régulière de formation et leur permettent de se préparer à l'examen professionnel de paysanne.

A lire votre correspondante, on pourrait penser que la situation au Jura bernois est « privilégiée par rapport à celle des autres cantons » ce qui n'est pas précisément le cas puisque des possibilités analogues existent également à Courtemelon, Marcellin, etc.

P.-A. Rousseil

Délégué romand à la documentation de l'ASOSP

Madame la rédactrice,

Maintes fois, j'ai eu l'intention de vous écrire pour vous exprimer ma satisfaction au sujet de multiples articles parus dans FS au cours de ces dernières années. Hélas ! Je ne l'ai pas fait. Mais voici qu'aujourd'hui, je ne puis m'empêcher de me manifester ! Le motif ? Le malaise provoqué par les informations sur la formation professionnelle de la paysanne, parues dans votre numéro d'octobre dernier et signées de Mme Gaby Moeschler.

Ses affirmations ont soulevé, pour le moins, ma plus vive surprise, et chez plusieurs de vos lectrices, une véritable indignation. (...)

1. Pourquoi les paysannes du canton du Jura devraient-elles se sentir particulièrement « privilégiées » d'être en mesure de prétendre à la formation professionnelle qui est par ailleurs largement offerte à l'ensemble de leurs collègues en Suisse ? ()

2. Quelles sont les sources d'information de votre correspondante sur les conditions de vie des paysans d'autrefois ? (...)

(En réponse à la première question) La loi sur la formation professionnelle (...) est une loi fédérale (...) Le contrôle de son application est attribué à l'OFIAMT, exception faite, chose très importante, pour tout ce qui concerne la formation des agriculteurs. Pourquoi, donc, cette discrimination à l'égard des paysannes du canton du Jura ?

(En réponse à la seconde question) De souche paysanne et montagnarde par mes grands-parents (...), j'ai recueilli pendant plus d'un demi-siècle une foule de renseignements sur le niveau de vie de nos ancêtres (...) Je n'ai jamais, au grand jamais, entendu ni lu un seul témoignage analogue aux affirmations de votre correspondante... (...) Quant aux paysannes « demeurées » mentionnées par votre correspondante, on peut supposer que le nombre des sous-développés, hommes et femmes, devait atteindre sensiblement le même pourcentage en ville et à la campagne. Seule manquait peut-être l'égalité des chances (déjà !).

Enfin, pour terminer joyeusement et rassurer du même coup Mme Moeschler, je l'informe que, aujourd'hui et dans le pays le plus riche du monde, les paysannes mariées dorment dans des chambres conjugales décentes, souvent confortables, bien meublées, agréables et propres, par-dessus le marché.

Merci, Madame la Rédactrice, de bien vouloir accueillir ces quelques réflexions.

A. Salina

Dons reçus par chèques postaux après l'appel de fonds (suite)

	report	9.698--	Minini L.	Lausanne	10.--	Jéquier M.	Neuchâtel
Lang	Langenthal	20.--	Cassani	Troinex	10.--	Gignoux Ch.	Genève
Chausse T.	Genève	20.--	Leuba-Rochat M.	Pully	10.--	Jaggi Y.	Lausanne
Calpini	Sion	30.--	anonyme	Genève	10.--	Schweizer C.	Neuchâtel
Stoeckert Y.	Laufenburg	40.--	Killisch D.	Genève	20.--	Dresco B.	Moudon
Kammacher M.	Nyon	50.--	Lagnaz H.	Morges	20.--	anonyme	St. Blaise
Rodieu E.	Utrry	50.--	Nagel J.L.	Châtelaire	20.--	Sicilia-Bolomey F.	Genève
Privat Ch.	Troinex	100.--	Zutter Y.	Lausanne	20.--	Auberson A.M.	Nyon
anonyme	Genève	100.--	Schafer M.	Neuchâtel	25.--	Barral A.	Lancy
Sandoz-Lugibuhl	La Chaux-de-Fonds	100.--	Bauler S.	Lausanne	35.--	Kuttel M.	Pully /
Bouvier B.	Genève	10.--	Brunner Dr.	Zollikon	50.--	Flattet B.	Lausanne
Rey O.	Sion	10.--	Vaucher-Viebel E.	Bienne	50.--	Verain Frau & Politik	Berne
anonyme	-	15.--	Favre C.L.	Genève	50.--	S. Moine-Marie	Villejuve
Aguet I.	Lausanne	20.--	Frommel A.	Ravoire	100.--	Amis de la jeune fille	Lausanne
anonyme	Genève	20.--	Soroptimist Club	Sion	200.--	Rosello S.	Genève
anonyme	Neuchâtel	20.--	Schnied Y.	Grand-Saconnex	10.--	A.D.F.	Montreux
Meylen R.M.	Peseux	50.--	Marguerat Renée	Lausanne	10.--	Christen C.	Genève
Chambord R.	Versoix	50.--	Lerch B.	Chêne-Bougeries	20.--	As. Femmes universitaires	Lausanne
Desatzens D.	Lausanne	50.--	Stakian M.	Onex	20.--	Centre de liaison A.S.F.	Sole
dr Rham J.	Vésenaz	50.--	Motet M.	Bienne	20.--	Bettaraz F.	Neuchâtel
Rosset M.	Lausanne	20.--	Florian R.	Lausanne	30.--	Scuri T.	Auvernier
Salzmann	Genève	20.--	Centre de liaison neuchâtelois	Lausanne	50.--	Foex S.	Genève
Payregnet E.	Lausanne	20.--	Exchaquet	Lausanne	100.--	Ferritet M.	Genève
Belperrin	Lausanne	20.--	Rindlisbacher C.	Lausanne	10.--	Lambot C.	Genève
anonyme	Lausanne	20.--	Bourquin A.	Peseux	10.--	A.D.F. cantonale vaudoise	Lausanne
Bernheim J.	La Chaux-de-Fonds	20.--	Schopfer E.	Genève	15.--	Corbaz S.	Lausanne
Bévand V.	Sion	20.--	anonyme	Lausanne	20.--	Kessermann M.	Lausanne
Badoux I.	Plan-les-Ouates	30.--	Ass.suisse des infirmières, Lausanne	Lausanne	20.--	de Haller	Genève
Piuz A.M.	Moillesulaz	50.--	Nicole J.	Genève	20.--	Wies M.	Neuchâtel
Jarne Y.	Chexbres	100.--	Ryser V.	Genève	25.--	Carrot V.	Le Châble
anonyme	Genève	10.--	Bischof J.	Lausanne	25.--	Schwyzer L.	Zürich
Bachofen H.	Vallorbe	20.--	Narbelt M.	Lausanne	25.--	Reichenbach M.	Lausanne
Bovon C.	Genève	100.--	Bertrand C.Dr.	Grand-Saconnex	25.--	Corsaut M.	La Chaux-de-Fonds
Meyer	La Tour-de-Peilz	5.--	anonyme	Vevey	50.--	Imiger M.	Genève
Petitpierre A.	Lausanne	10.--	Colliard V.	Château-St.Denis	50.--	Berner J.	Neuchâtel
Hiltbrunner	Bienne	10.--	Haller N.	Collonge-Bellerive	50.--	de Mulinen	St. Léger
Magnin	Petit-Lancy	10.--	Hersch J.	Genève	100.--	Parisod V.	Lausanne
Wirz H.	Monthey	10.--	Oemilis L.	Genève	5.--	A. v.	Vallorbe
Ribaux L.	Le Lignon	20.--	Méndtrey A.C.	St. Sulpice	10.--	Chêne-Bougeries	Genève
Alphonse Dr.	Genève	20.--	Bercher H.	La Tour-de-Peilz	10.--	de Rusi D.	Lausanne
Bonnard A.	Lausanne	20.--	Bindeschler D.	Berne	15.--	Anderfurten R.	Lausanne
Z'graggen Y.	Anières	20.--	Kernen G.	Vassy	20.--	Bonnard I. & L.	Chêne-Bougeries
Wettstein J.	Genève	40.--	Cuénod D.	Vevey	20.--	Club Soroptimiste	Genève
Baechtold M.	Lausanne	50.--	Jayet G.	Genève	20.--	Grandjean S.	Genève
anonyme	Lausanne	50.--	Wagstaffe J.F.	Vufflens-le-Château	20.--	Robert C.	La Chaux-de-Fonds
L'Hardy H.F.	Benglen	100.--	Barbier G.	Mutzenz	20.--	Wacker C.	Genève
Jeanneret G.	Bienne	20.--	Devaud J.	Grand-Lancy	50.--	Matthey L.	Genève
Arber P.	Le Locle	20.--	anonyme	Pully	50.--	Union des Femmes	Genève
anonyme	Genève	20.--	Hebeisen A.F.	Rolle	50.--	Stift.für Staats.Erziehung	Zürich
Manassewitsch M.R.	Meyrin	50.--	Gander Ph.	Aegerten	20.--	Schuld P.	Genève
Hamburger D.	Lausanne	50.--	Blondel B.	Genève	20.--	A.D.F.	Vevay
Feissly A.	Neuchâtel	100.--	Cuendet M.	Lausanne	50.--	Lycée-Club	Lausanne
Preiswerk	La Tour-de-Peilz	5.--	Baudraz J.	Lausanne	1.000.--	Matthey M.	St. Aubin
Schmid S.	Neuchâtel	10.--	Germond B.	Clarens	25.--		
			Lacour A.	Chêne-Bougeries	25.--		